

Communauté de  
Communes  
« Loire Semène »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMÈNE »  
DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux,  
le treize décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 31  
Présents : 21  
Excusés représentés : 9  
Excusés non représentés : 1  
Absents : 0  
Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

**PRÉSENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,  
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY  
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET  
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU  
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

**EXCUSEE :**

Mme TARERAT

n° 20221213\_D\_158

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget DSP**  
**Alimentation en Eau**  
**Potable : Décision**  
**Modificative n°1**

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget AEP DSP dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint :

L'augmentation des dépenses d'investissement de l'opération n°255 « Station de traitement de La Clare » suite à l'actualisation des prix du marché pour un montant de 11 300 €, équilibrée par une baisse des dépenses imprévues qui permet un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 2 000 €, et un recours à l'emprunt de 9 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget AEP DSP.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Le Président

Frédéric GIRODET

